



APPEL D'OFFRES

N°14/2009

Mise en place d'un système de visioconférence pour l'Organisation internationale de la Francophonie

Organisation Internationale de la Francophonie
13, Quai André Citroën - 75015 Paris - France
Tél. : 01.44.37.33.00.
www.francophonie.org/

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	3
2.	Clauses générales.....	5
3.	Clauses particulières	8
3.1	Offre technique	8
3.2	Offre financière	8
4.	Cahier des charges	10
4.1	Etat des lieux.....	10
4.1.1	Infrastructure réseau des trois sites de l'OIF à Paris	10
4.1.2	Infrastructure réseau des bureaux Régionaux et des antennes..	10
4.1.3	Infrastructure réseau des quatre représentations permanentes ..	11
4.1.4	Infrastructure de l'organe subsidiaire à Québec.....	11
5.	Les besoins de l'OIF en visioconférence.....	12
5.1	Les prestations attendues.....	12
5.1.1	Mise en œuvre de l'infrastructure de visioconférence	12
5.1.2	Mise en œuvre du système d'enregistrement d'archivage et de publication sur Internet	16
5.1.3	Qualité de service et disponibilité.....	17
5.1.4	Transfert de compétence.....	18
5.1.5	Garantie.....	18

1. Introduction

1/ Le but du présent appel d'offres est de sélectionner une société pour une prestation de mise en œuvre du système de visioconférence de l'Organisation Internationale de la Francophonie dont le siège est situé au 13 quai André Citroën dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et qui sera dénommé ci-dessous l'Organisation ou l'OIF.

2/ Est admis à soumissionner tout prestataire qui possède toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de cette demande.

3/ Les personnes physiques ou morales en liquidation de biens ou de règlement judiciaire ne sont pas admises à soumissionner.

4/ Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français et devront être soumises en 3 exemplaires.

Les offres doivent être reçues au Siège de l'OIF le **6 Novembre 2009 à 18h** au plus tard.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse :

Organisation internationale de la Francophonie
Commission des marchés
Chef de division achats et services généraux
13, Quai André Citroën - 75015 PARIS - FRANCE

La première enveloppe intérieure portera la mention :

**APPEL D'OFFRES N°14/2009
Commission des marchés
Chef de division achats et services généraux
Offre technique
"À ne pas ouvrir"**

Cette 1ère enveloppe intérieure présentera le descriptif technique de l'offre et toute autre information utile permettant d'apprécier les conditions d'exécution du marché. Ce descriptif indiquera clairement les références de l'appel d'offres ainsi que la date. Pour ce faire vous utiliserez impérativement le fichier au format Microsoft Word dénommé "Offre technique.doc" que vous avez reçu en même temps que ce présent appel d'offres.

La seconde enveloppe intérieure portera la mention :

**APPEL D'OFFRES N°14/2009
Commission des marchés
Chef de division achats et services généraux
Offre financière
"À ne pas ouvrir"**

Cette enveloppe intérieure présentera l'offre financière conformément au descriptif de la prestation et indiquera clairement les références de l'appel d'offres et la date. Pour ce faire vous utiliserez impérativement le fichier au format Microsoft Excel dénommé "Offre financière.xls" que vous avez reçu en même temps que ce présent appel d'offres.

Les soumissionnaires devront bien distinguer l'offre financière de l'offre technique.

5/ Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue par l'Organisation avant la date limite indiquée ci-dessus. Ils sont informés **qu'aucune offre présentée par télécopie ou par courrier électronique ne pourra être acceptée.**

6/ Les soumissions devront être conformes au cahier des charges. Toute proposition qui serait incomplète entraînera son rejet. Tout renseignement complémentaire concernant l'une ou l'autre des rubriques peut être obtenu par courriel à l'adresse suivante :
aof-14-2009@diffusion.francophonie.org

7/ La soumission agréée fera l'objet d'un contrat-cadre entre l'OIF et le prestataire retenu et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il en ait été avisé par écrit.

8/ Le dossier d'appel d'offres comprend :

- I) Les Clauses générales,
- II) Les Clauses particulières,
- III) Le cahier des Charges
- IV) Les bordereaux de réponse des offres technique et financière.

2. Clauses générales

Article 1 : Les soumissions doivent comporter les indications suivantes :

- 1 Pour l'offre technique : la désignation précise des prestations proposées conformément aux clauses particulières du cahier des charges,
- 2 pour l'offre financière : le montant total, net hors taxes et le montant total toutes taxes comprises de la soumission. Doit être fournie également toute autre donnée financière demandée par les clauses particulières du cahier des charges.
- 3 la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.

Article 2 : Le soumissionnaire est tenu de fournir une documentation relative à sa société ou de donner le cas échéant les motifs de non indication de ces renseignements :

- en indiquant la situation fiscale ainsi que la situation sociale de la société et en justifiant de la régularité de sa situation administrative en regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays,
- en identifiant la forme juridique de la société soumissionnaire et en indiquant le nom de la personne ayant le pouvoir d'engager la société,
- en indiquant les numéros d'enregistrement de la société soumissionnaire aux registres professionnels,
- en fournissant le chiffre d'affaires H.T. des trois derniers exercices clos,
- en fournissant les références éventuelles à un certificat professionnel en état de validité, correspondant aux normes définies par un organisme professionnel de qualification adapté à la prestation, objet de ce marché,
- en joignant une déclaration spécifiant si la société soumissionnaire est en redressement judiciaire ou non,
- en fournissant le nom de la compagnie d'assurance et en identifiant la police afférente aux prestations demandées par le marché et couvrant la société,
- en spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées à la réalisation du marché afférent à cet appel d'offres,
- en fournissant une liste de références professionnelles et de références relatives à l'exécution de marchés comparables à celui pour lequel il soumissionne.
- Les soumissionnaires peuvent utiliser des bordereaux récapitulatifs de ces renseignements, lorsque ceux-ci existent dans leur pays.

Article 3 : Le candidat doit fournir une lettre de candidature précisant que tous les éléments de l'offre l'engagent contractuellement.

Article 4 : Si l'offre émane d'un groupement :

- La lettre de candidature doit être signée par chacun des partenaires de celui-ci afin que leur responsabilité conjointe et solidaire soit assurée. Dans un tel cas l'offre doit inclure une lettre de chacun des partenaires attestant de leur solidarité dans l'engagement pris ;
- Tous certificats attestant de l'identité de chacun des partenaires d'un groupement et des personnes ayant le pouvoir de signature ou les personnes et entités légales constituant le groupement qui soumet l'offre ;

- Chacun des partenaires devra avoir satisfait aux obligations de déclarations et d'acquiescement des taxes dans son pays. Les attestations nécessaires devront être fournies ;
- Un rapport décrivant des opérations similaires menées par chacun des partenaires et couvrant les différents domaines concernés ;
- Tout accord pertinent pour cet appel d'offres existant entre le candidat et des sous-traitants ou des tiers.

Article 5 : Les prestations seront effectuées ou les fournitures livrées selon le calendrier indiqué dans le cahier des charges.

Article 6 : Sera retenu le soumissionnaire qui aura fait l'offre la plus avantageuse du point de vue qualité/prix.

Article 7 : En cas de prestation supplémentaire le contrat peut faire l'objet d'un avenant aux mêmes conditions, par accord entre l'Organisation internationale de la Francophonie et le prestataire.

Article 8 : L'OIF se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'Appel d'Offres en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les candidats.

Article 9 : L'Organisation internationale de la Francophonie se réserve le droit de faire exécuter un ou plusieurs items du cahier des charges ou de faire exécuter une partie ou la totalité de chaque lot, lorsque l'appel d'offres se présente sous forme de lots distincts.

Article 10 : L'Organisation internationale de la Francophonie se réserve le droit de résilier la ou les commandes dans les conditions suivantes :

a) en cas d'inexécution même partielle du marché, la résiliation est prononcée huit (8) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet, il sera alors, le cas échéant, pourvu aux besoins du service par des commandes passées d'urgence ou tout autre moyen jugé convenable, aux risques et périls du prestataire défaillant. La différence entre les prix de la prestation ou de la commande que l'Organisation pourrait être obligée de passer serait prélevée sur les sommes dues au prestataire défaillant à divers titres sans préjudice des droits à exercer contre autres biens du prestataire défaillant en cas d'insuffisance de ces sommes.

b) lorsque le prestataire s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des services. Les biens, services ou travaux refusés pour vice de fabrication ou ne remplissant pas les conditions du marché, ou non conformes à la commande devront être repris aux frais du prestataire dans les huit (8) jours et remplacés sans indemnité lorsqu'il s'agit de biens ou renouvelés aux frais du prestataire, selon un calendrier à déterminer, lorsqu'il s'agit de travaux ou de toute autre prestation

c) en cas de dissolution de société, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, si le titulaire du marché ne peut exécuter intégralement son contrat.

d) la résiliation est prononcée huit (8) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet.

Article 11 : Les soumissionnaires ne devront pas se trouver en situation de conflit d'intérêt par rapport à l'OIF et devront préciser les liens contractuels qu'ils ont pu entretenir avec la Francophonie.

Article 12 : Les personnes physiques ou morales qui ont effectué des études préalables ne peuvent, par la suite, bénéficier des contrats qui en découlent.

Article 13 : L'appel d'offres et toute information, quel qu'en soit le support, communiquée au soumissionnaire ou à laquelle celui-ci pourrait avoir accès à l'occasion de cet appel d'offres et de la mission, est confidentielle, à l'exception de l'usage d'informations confidentielles pour répondre au présent appel d'offres. L'OIF se réserve le droit de demander à ce que l'ensemble des documents et informations fournis, quel qu'en soit le support, lui soit retourné à la fin du présent appel d'offres.

Pierre OUEDRAOGO
Chef de Division achats et services généraux

3. Clauses particulières

L'Organisation internationale de la Francophonie souhaite engager un prestataire de services afin de disposer d'un système de visioconférence qui lui permette de communiquer avec ses unités hors siège et avec ses partenaires de coopération répartis à travers le monde. Une description détaillée du système souhaité est faite dans la partie "Cahier des charges" incluse dans ce présent document.

Maître d'ouvrage

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
13, quai André Citroën – 75 015 PARIS – France

3.1 Offre technique

L'offre technique est un ensemble de documents décrivant les solutions proposées par le soumissionnaire en fonction du cahier des charges. Elle devra répondre de manière complète aux spécifications techniques et aux exigences décrites dans ce cahier. Chaque soumissionnaire doit fournir des documents décrivant avec précision la solution qu'il propose et la démarche de mise en œuvre associée. Les offres techniques comporteront donc :

- a) Un document présentant la société ou l'organisme postulant avec ses références dans le domaine de la fourniture et la mise en œuvre de systèmes de visioconférence
- b) Une note précisant leur compréhension globale du projet ;
- c) Un document présentant le système de visioconférence proposé en fonction des fonctionnalités et exigences spécifiées dans le cahier des charges avec :
 - Une description détaillée du système, de ses composantes et de leurs différentes fonctionnalités,
 - Une description des technologies utilisées et les raisons de leurs choix,
 - Une explication détaillée des points forts du système,
- d) Un document décrivant la démarche méthodologique spécifique au projet précisant la conduite de projet, la mise en œuvre du système, la méthode, la charge, l'équipe et le planning complet ainsi que les délais par grandes phases de prestation ;
- e) Le Curriculum vitae de chaque membre de l'équipe chargée du projet et les éléments prouvant leur expertise et leurs compétences dans le domaine concerné par ce projet.
- f) Lors de la signature du contrat avec le prestataire sélectionné, l'équipe affectée au projet doit être la même que celle proposée lors de la soumission au présent appel d'offres. En cas d'impossibilité dûment justifiée, des personnes au parcours, expérience et qualifications équivalents devront être désignées. Le non-respect de cette clause est un motif de rupture de contrat.

L'ensemble des informations demandées ci-dessus constituera le contenu du fichier "offre technique.doc" spécifié dans l'introduction de ce présent document.

3.2 Offre financière

L'offre financière doit préciser le coût de l'ensemble de la prestation ainsi que celui de chacun des modules qui la composent, notamment le coût de l'acquisition du matériel requis, celui de la mise en œuvre technique, de son installation, de sa configuration et de sa maintenance.

Cet appel d'offres comprend deux lots :

- a) Le premier lot comprend l'infrastructure de visioconférence composé du système de visioconférence multi points permettant de gérer de manière centralisée les

visioconférences regroupant deux, ou plus de deux sites, les terminaux de visioconférence permettant à chaque site de participer aux séances de visioconférence et le système de gestion et d'administration centralisé de l'ensemble de l'infrastructure.

Pour ce premier lot, l'offre financière doit préciser :

- Le coût de chaque composant de l'infrastructure de visioconférence
- Le coût unitaire de chaque type de terminal de visioconférence
- Le coût du système de gestion et d'administration centralisé de l'infrastructure
- Le coût global d'acquisition de l'ensemble du matériel concerné par ce premier lot.
- Le coût de l'installation et de la configuration globale des équipements du lot sur les sites de l'Organisation.
- Le coût de maintenance globale matériel et fonctionnement de l'ensemble des équipements du lot sur 3 ans

Seuls les sites ayant une connexion Internet suffisante pour la réalisation de visioconférence seront dotés de terminaux. Les sites d'Addis-Abeba et d'Haïti ne sont donc pas concernés par ce projet pour le moment.

b) Le deuxième lot comprend l'infrastructure d'enregistrement d'archivage et de publication sur Internet des séances de visioconférence.

Comme pour le premier lot, l'offre financière doit préciser :

- Le coût de chaque équipement du lot
- Le coût global des équipements du lot
- Le coût de l'installation et de la configuration des équipements du lot
- Le coût de maintenance globale matériel et fonctionnement des équipements du lot sur 3 ans

Les soumissionnaires doivent faire des propositions financières séparées pour chacun des lots. L'organisation se réserve le droit d'exécuter tout ou une partie du marché en fonction des offres qui sont proposées.

Aucun élément du présent appel d'offres ne doit être interprété comme une entrave à la capacité du soumissionnaire de démontrer qu'il est en mesure d'assurer les services requis.

L'ensemble des informations demandées ci-dessus constituera le contenu du fichier "offre financière.xls" spécifié dans l'introduction de ce présent document.

4. Cahier des charges

Dans le cadre de la modernisation de ses outils de travail et de communication, l'Organisation internationale de la Francophonie souhaite permettre à ses agents d'échanger avec leurs partenaires en utilisant une infrastructure de visioconférence. L'objectif est de faciliter le travail collaboratif et de permettre aux différentes entités de l'organisation de communiquer de manière efficace et interactive.

4.1 Etat des lieux

La construction d'une plateforme audio-visuelle de communication et de travail collaboratif implique une étude précise préalable des besoins et de l'environnement technique et matériel dans lequel cette plateforme doit être déployée. Les systèmes de visioconférence s'appuient généralement sur les l'infrastructure de télécommunication ou/et de réseaux, pour le trafic des informations. Le déploiement de la visioconférence sur les sites de l'OIF nécessite donc une bonne connaissance des dispositifs de communication disponibles sur les différents sites. Cette partie du cahier des charges a pour objectif de faire un état des lieux de l'infrastructure réseau de l'OIF. Elle permettra en fonction des technologies retenues, de préciser les besoins complémentaires pour la construction d'une infrastructure de visioconférence complète et efficace.

4.1.1 Infrastructure réseau des trois sites de l'OIF à Paris

- Le site de la rue de Bourgogne dispose de lignes téléphoniques classiques et d'une liaison Internet ADSL avec Wanadoo de 2Mb/s. Une cinquantaine d'utilisateurs exploite cette liaison Internet.
- Le site du quai André Citroën dispose d'une liaison Internet fibre optique de 10 Mb/s avec Orange Business Services (France Télécom), cette liaison permet à un réseau local d'environ 200 utilisateurs de se connecter à Internet. Ce site dispose aussi d'une Liaison RNIS 384 kb/s anciennement utilisé pour un service de visioconférence.
- Le site de la rue Linois qui est relié en fibre optique à celui du quai André Citroën, bénéficie de la même liaison 10 Mb/s. Les utilisateurs de la rue Linois appartiennent au même réseau local que celui du quai André Citroën.
- Le réseau local du 13 quai André Citroën et celui de la rue Linois constituent le site le plus important. Ils sont protégés du trafic Internet par un coupe-feu. Le réseau local de la rue de Bourgogne est relié à celui du 13 quai André Citroën par un tunnel VPN.

4.1.2 Infrastructure réseau des bureaux Régionaux et des antennes

- Le Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest situé à Lomé au Togo dispose d'une liaison Internet ADSL de 128 kb/s avec Togo Télécom. Elle connecte un réseau local d'une vingtaine de postes utilisateurs à Internet. Le débit de cette liaison Internet va être augmenté pour atteindre 1Mb/s, dans le cadre de ce projet de mise en place du système de visioconférence.
- Le Bureau Régional de l'Afrique Centrale et océan indien situé à Libreville au Gabon dispose d'une liaison Internet de 1Mb/s avec Gabon Télécom. Elle connecte un réseau local d'une vingtaine de postes à Internet.
- Bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique dispose d'une liaison Internet ADSL de 2Mb/s. Elle connecte une dizaine de postes utilisateurs à Internet.

- L'antenne de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour les pays des Caraïbes à Haïti ne dispose pas encore d'une infrastructure réseau. Les postes sont connectés à Internet en mode RTC via des modems classiques bas débit.
- Antenne régionale de l'OIF pour les Pays de l'Europe Centrale et Orientale En Roumanie dispose d'une liaison Internet ADSL 4Mb/s.

4.1.3 Infrastructure réseau des quatre représentations permanentes

- La Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union Européenne dispose d'une liaison Internet ADSL de 512 kb/s s'appuyant sur un réseau local de cinq utilisateurs.
- La Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève, dispose d'une liaison Internet ADSL de 512 kb/s s'appuyant sur un réseau local d'une dizaine de postes utilisateurs.
- La Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à New York, dispose d'une liaison Internet ADSL de 1Mb/s s'appuyant sur un réseau local d'une dizaine de postes utilisateurs
- La Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Addis-Abeba, ne dispose pas encore d'infrastructure réseau pour le moment. Comme Haïti, les postes utilisateur sont connectés à internet, via des modems classiques à bas débit.

Les liaisons des trois premières représentations permanentes migreront vers des liaisons Internet ADSL 8 Mb/s

4.1.4 Infrastructure de l'organe subsidiaire à Québec

L'IEPF (Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie) est un organe subsidiaire de l'OIF situé à Québec au Canada. Il dispose d'une liaison Internet ADSL de 1Mb/s, exploitée par un réseau local d'une vingtaine d'utilisateurs.

5. Les besoins de l'OIF en visioconférence

L'organisation internationale de la francophonie est un organe de coopération multilatérale. La concertation et la collaboration sont au cœur de son action, tant en interne avec ses différentes unités délocalisées, qu'en externe avec les opérateurs de la francophonie ou d'autres partenaires extérieurs à la francophonie. De nombreuses manifestations jalonnent la vie de l'organisation et les réunions de travail impliquant plusieurs partenaires sont nombreuses. La grande majorité des manifestations et des réunions se passent à Paris au siège de l'Organisation, et le déplacement des agents ou des partenaires localisés en dehors de Paris n'est pas toujours possible. Dans la planification des réunions les contraintes de déplacement restent un réel problème avec un impact considérable sur la manière, le temps et le coût d'exécution de certains projets. Aujourd'hui avec la visioconférence il est possible de résoudre ces problèmes de distance de manière très efficace. La mise en place d'un tel dispositif permettrait aussi de réduire le nombre de déplacements et d'apporter ainsi des économies considérables sur le budget des déplacements.

L'organisation souhaite disposer d'une plateforme lui permettant de faire autant de l'audioconférence, de la visioconférence et de la web conférence. Cette plateforme doit lui permettre d'organiser des séances de visioconférence point à point et multipoints regroupant plusieurs sites dotés de terminaux de visioconférence et des participants dotés de webcam sur leur ordinateur. Dans certaines circonstances elle souhaite permettre la diffusion en mode streaming sur le web de certaines de ces grandes rencontres ou réunions internes. L'organisation souhaite aussi pouvoir faire des enregistrements de certaines de ces séances ou événements et les rendre disponibles de manière sécurisée sur un portail web dédié.

5.1 Les prestations attendues

Dans cadre de cet appel d'offres l'organisation attend une proposition pour la fourniture, l'installation, la configuration et la maintenance du matériel répondant aux besoins exprimés ci-dessus. Cette prestation se décompose en deux parties décrites dans les paragraphes ci-dessous.

5.1.1 Mise en œuvre de l'infrastructure de visioconférence

Trois éléments constituent l'infrastructure de base souhaitée par l'organisation : le système de visioconférence multi points, le parc de terminaux permettant à chaque site de participer aux séances de visioconférence et le système de gestion et d'administration du parc de terminaux et des appareils composants l'infrastructure globale.

Dans le cadre de cette prestation, les soumissionnaires doivent fournir, installer et configurer l'ensemble des équipements constituant l'infrastructure de visioconférence sur les sites de l'organisation, sachant que le système de visioconférence multi points et le système de gestion centralisé, seront installés au siège de l'Organisation dans son centre serveur. Les paragraphes qui suivent décrivent les spécifications de cette infrastructure.

a) Système de visioconférence multi points

Le système de visioconférence multi points est constitué de l'ensemble du matériel nécessaire à réalisation de conférence audio, vidéo et aussi pour l'échange de données pendant les séances de conférence vidéo. C'est un système centralisé qui doit permettre à chaque site de l'organisation doté d'un terminal de programmer librement ses séances de visioconférence. Autant des séances de visioconférence point à point que des séances multi points. Il doit permettre aussi la réalisation de conférences audio. Les spécifications

ci-dessous décrivent les fonctionnalités et les caractéristiques attendues pour ce système.

Fonctionnalités :

- Possibilité d'organiser des séances de visioconférences haute définition, pouvant réunir jusqu'à 20 sites participants munis de terminaux visioconférence.
- Possibilité d'organiser des séances de audioconférences haute définition, pouvant réunir jusqu'à 20 sites participants.
- Possibilité d'organiser de la visioconférence à partir d'ordinateurs dotés de caméra. Les séances de visioconférences multipoints doivent pouvoir être organisées entre des ordinateurs uniquement, mais elles doivent aussi pouvoir réunir dans les mêmes séances, des ordinateurs et des terminaux de visioconférence. Le système doit permettre jusqu'à une centaine d'ordinateurs de participer simultanément aux séances de visioconférence. Il s'agit de permettre aux agents mobiles dotés de d'ordinateurs portables de participer aux séances de visioconférence au même titre que les terminaux de visioconférence.
- Possibilité d'organiser des conférences à la demande, à tout moment avec la possibilité de créer des salles de réunions virtuelles à la demande, toujours disponibles, permettant d'établir de manière transparente des conférences multipoints.
- Possibilité de gérer simultanément, jusqu'à une vingtaine de visioconférences différentes
- Possibilité de quitter une conférence et de revenir
- Possibilité de construire des environnements de conférence personnelle et de groupe
- Utilisation de profils de conférence pour déployer rapidement une variété de paramètres en fonction des besoins des groupes et des utilisateurs.
- Conférences multipoints à tolérance de pannes par un système de récupération des paquets perdus.
- Dimensionnement du système optimal, même avec des réseaux mixtes par une gestion flexible des ressources.
- Respect de l'interopérabilité avec tout type de constructeurs respectant les standards de la visioconférence
- Possibilité d'intégrer un système d'enregistrement, archivage et streaming
- Possibilité de gérer des noms de sites transparents

Compatibilités vidéo :

- H.261, H.263, H263+, H263++, H.264
- Jusqu'à 30 images par seconde
- De QCIF à HD720p incluant CIF et SIF, 4CIF et SD
- Jusqu'à HD720p en transcoding, en mode de présence continue
- Rapports de format 16:9 et 4:3
- Résolution de partage de contenus H.239: VGA, SVGA, XGA

Compatibilité audio :

- G.711a/u, G.722, G.722.1C, G.722.1, G.723.1, G.729A,
- Service Vocal Interactif (SVI)
- Commande du mode silencieux pour utilisateur
- Prise en charge DTMF (dual-tone multi-frequency)

Capacité

- Jusqu'à 80 ports multimédia et 400 ports audio
- Capacité flexible des ports :
 - De 5 ports HD à 20 ports HD/SD En présence continue

- De 20 à 80 ports CIF en présence continue
- Jusqu'à 80 ports HD en commutation vocale
- Jusqu'à 400 ports audio

Certification et compatibilité :

- CE
- UL, ETL
- EMC : FCC 47CFR PART 15
- Sécurité : UL 60950 version 3
- RoHS 6

Outils de gestion :

- Outil de gestion basé sur une interface web sécurisée en français
- Gestion des profils dans un annuaire pouvant contenir jusqu'à 1 000 adresses
- Gestion sécurisée via TLS (Transport Layer Security)
- Fonctions de planification et de contrôle d'accès.
- Support d'une base de données externes
- Historique détaillé des appels
- Possibilité de définir des niveaux d'administration en fonction des tâches de gestion à accomplir (écrans administrateur, opérateur et auditeur)
- une interface intuitive qui permet à l'animateur d'ajouter, retirer ou mettre en sourdine les participants en fonction des besoins.
- Interface de programmation XML complète pour l'intégration d'applications d'autres fournisseurs

Prise en charge réseau :

- IP H.323 et SIP
- Voix RTC et VoIP
- RNIS (H.320)
- Interface 10/100/1000 Mo
- Débit : de 64 Kbit/s à 4 Mbit/s

Qualité du traitement IP

- Récupération des paquets perdus
- DiffServ
- IP Précédence
- Synchronisation dynamique des données (jitter buffer)
- Traitement des erreurs voix et vidéo

Sécurité

- Cryptage AES
- Protocole TLS (Transport layer security) (SIP)
- Authentification des participants de la conférence par code via une interface LDAP
- Les droits d'accès multi niveaux : Administrateur, Opérateur et Maître de Conférence, auxquels s'ajoute désormais le niveau Auditeur.
- Authentification utilisateur
- Option de mode sécurité pour toutes les conférences

b) les terminaux de visioconférence

L'OIF souhaite disposer de type de terminaux :

- Les terminaux de dernière génération tout en un, intégrant l'ensemble des périphériques de visioconférence (écran, caméra, système de gestion des codec, etc.). Deux terminaux de ce type sont attendus par l'Organisation. L'un pour le site de la rue de Bourgogne et l'autre pour le site du Quai André Citroën.
- Les terminaux classiques composés du système de gestion de codec et les périphériques séparés. Un terminal de ce type doit donc être installé sur les sites de chaque unité hors siège sauf sur les sites pour lesquels le débit de leur liaison Internet n'est pas encore suffisant pour une visioconférence optimale, à savoir les sites de D'Addis-Abeba et Haïti. Ces terminaux doivent répondre aux spécifications suivantes :

Spécifications de résolution haute densité

- Haute densité voix (siren 22, stereoSurround) commençant à 384 Kb/s
- Partage de contenu haute densité
- Vidéo Haute densité (720p 30fps) à partir 832 kb/s
- Vidéo haute densité (720p 60fps) à partir de 1.2 Mb/s
- Vidéo haute densité (1080p) à partir de 1.7 Mb/s
- Vidéo définition standard (4CIF) à partir de 256 Kb/s

Caméra et microphones

- Une Caméra haute densité résolution 1280x720, 16/9ème, zoom x12, champ de vision de 72°
- 2 microphones Digitaux, intégrant plusieurs capteurs, permettant une couverture totale de 360°, et permettant de supprimer les bruits résiduels des téléphones portables

Ecrans

Ecrans LCD de 42" supportant la résolution 720p (1280x720) fixé sur un meuble intégrant l'ensemble des éléments de fonctionnement du terminal (module codec, kit audio etc.), de manière à limiter l'occupation de l'espace et à faciliter l'installation et la mobilité.

Connectivité

- H.323 and SIP (from 64 Kbps to 4 Mbps)
- BRI, PRI ou V.35 module
- Mixage du réseau IP et RNIS

c) Système de gestion centralisée de l'infrastructure

Ce système permet d'administrer de façon centralisée l'ensemble des terminaux de visioconférence et des équipements composant l'infrastructure. Il dispose aussi d'un ensemble d'application permettant d'intégrer les ordinateurs en tant que terminaux de visioconférence dans l'infrastructure. Il doit offrir plus précisément, les fonctionnalités suivantes :

- Gestion des périphériques et des éléments d'infrastructure
- Contrôle évolué des appels et des ressources du réseau
- Programmation, planification et gestion des conférences via le web et via Outlook
- Intégration des ordinateurs comme terminaux de visioconférence dans l'infrastructure pour la réalisation de visioconférences depuis un poste de travail

- Surveillance des équipements de conférence pour garantir la pleine disponibilité des services et possibilité de consulter le statut des systèmes de conférence en temps réel ;
- Contrôle des appels du réseau (Occupation, disponibilité, bande passante réseau...) pour garantir un excellent niveau de qualité et optimiser les coûts des appels, notamment ceux en RNIS
- Système de mis à jour permettant de déployer automatiquement les nouvelles versions des logiciels des périphériques et maintenir à jour les paramètres de configuration du parc de terminaux afin de garantir la cohérence des équipements sur l'ensemble du réseau et de minimiser le risque de dysfonctionnement ou autres problèmes ;
- Intégration à un environnement LDAP pour faciliter la gestion des droits d'accès ;
- Système d'annuaire global, avec intégration possible à une architecture H350, qui fournit systématiquement aux terminaux du réseau les informations de contact les plus récentes. Les utilisateurs n'ont plus qu'à sélectionner leurs contacts dans la liste qui apparaît directement sur leur système de conférence
- Fonction de présence basée sur le protocole XMPP pour récupérer ou afficher la présence des terminaux gérés par le système;
- Programmation en fonction de la disponibilité des salles de conférence ;
- Recherche de salles de conférence en fonction des besoins – via un système de filtrage ;
- Envoi d'annonces pour la conférence programmée par messagerie électronique ;
- Possibilité de planifier des conférences périodiques ;
- Administration du système via une interface web sécurisée, trois niveaux de responsabilité (Utilisateur, Opérateur ou administrateur) basé sur les droits des utilisateurs déclarés dans le système ;
- Possibilité aux utilisateurs d'avoir accès aux planifications des conférences passées, en cours ou futurs
- Possibilité de produire des rapports qui répertorient toutes les activités concernant l'activité des équipements : statistique des sites, statistiques des Liens inter/sites, détail des conférences et des participants, fichier de log du système.
- Possibilité d'exporter ces rapports pour être archivée sur un serveur tiers mais aussi pour être intégrés dans des outils de reporting plus large

L'ensemble des composants de l'infrastructure de visioconférence doit être compatible les uns avec les autres et configurés pour fonctionner parfaitement ensemble. L'installation du système de visioconférence multi point et le système de gestion et d'administration se fera dans le centre serveur de l'organisation au 23 rue Linois. Les soumissionnaires doivent donc faire une offre pour l'acquisition du matériel, une pour l'installation la configuration et une dernière pour la maintenance de l'ensemble de l'infrastructure sur 3ans.

5.1.2 Mise en œuvre du système d'enregistrement d'archivage et de publication sur Internet

L'organisation souhaite associer à la l'infrastructure de visioconférence présenté dans le paragraphe précédent, un système permettant de réaliser l'enregistrement de certaines séances de visioconférence en haute définition, de les archiver de manière structurée et les rendre accessibles via un portail web dédié. Elle souhaite aussi gérer la publication en direct et en mode continue via un serveur de streaming, certaines séances de visioconférence.

Dans le cadre de cette prestation l'Organisation attend la fourniture, l'installation et la configuration des équipements de la plateforme d'enregistrement et d'archivage. Elle doit être intégrée à l'infrastructure de base et configurée pour prendre en charge l'enregistrement, l'archivage et la publication sur un portail dédié des visioconférences. Ce système doit donc être impérativement compatible avec les composants de

l'infrastructure de visioconférence. Les paragraphes ci-dessous précisent les spécifications attendues de la plateforme.

Fonctionnalités :

- Possibilité de gérer l'enregistrement depuis n'importe quel terminal participant à une visioconférence.
- Possibilité de réaliser les enregistrements en haute définition et définition standard
- Accès facile aux contenus capturés en direct ou à la demande
- Possibilité d'effectuer des recherches et des tris sur les archives vidéo et de les visualiser
- Possibilité de visualiser les archives à partir des terminaux de visioconférence ou à partir du portail web
- Accès sécurisé par authentification des utilisateurs au portail web des archives
- Enregistrement vidéo à des débits de 128k/s à 2Mb/s
- Protocole d'enregistrement des données multimédia : H239
- Possibilité d'enregistrer jusqu'à 2 visioconférence simultanément
- Possibilité de prendre en compte Jusqu'à 50 connexions simultanées pour le streaming
- Possibilité de personnaliser le portail web d'archive à la charte graphique de l'organisation

Support audio et vidéo :

- Format de résolution de la vidéo en direct : QCIF, C(S)IF, 4CIF, HD, XGA, VGA
- Protocoles audio : G.711 a and u, G.722, G.728, G.722.1
- Partage de présentation multimédia : H239

Outils de gestion :

- Administration du système d'enregistrement à travers une interface web sécurisée
- Gestion des utilisateurs à partir d'un annuaire LDAP
- Interface web de gestion des rapports d'erreurs de fonctionnement
- Possibilité de consulter le statut des terminaux IP connectés
- Possibilité de personnaliser du menu des interfaces web

Les éléments de cette plateforme doivent être conçus pour être installés dans une baie de 19", et toutes les contraintes physiques et logicielles d'installation doivent être précisées par les soumissionnaires afin de permettre une meilleure intégration de celle-ci dans le système d'information de l'Organisation.

Le soumissionnaire devra préciser les éléments nécessaires à une bonne intégration de leur solution dans le système d'information de l'Organisation. L'installation du matériel doit s'inscrire dans la gestion globale du projet avec un planning bien défini, précisant notamment les phases de mise en oeuvre du projet, le nombre de jours, la démarche et les méthodes préconisées.

5.1.3 Qualité de service et disponibilité

La solution retenue devra répondre aux critères de qualité de service suivants :

- Le système mis en place ne doit pas être la cause de dysfonctionnements aléatoires tels que coupures intempestives, écho, mauvaise qualité audio, perte de paquets, coupure du son.

- Le trafic doit être fluide, et le système doit être dimensionné de manière à ne pas souffrir d'une charge élevée

5.1.4 Transfert de compétence

L'installation s'accompagnera d'un transfert de compétence pour une exploitation complète de la plateforme par les équipes de l'organisation. Ce transfert de compétence doit concerner autant les procédures d'exploitation que les concepts sur lesquelles s'appuient les différentes fonctionnalités du système. Il concernera une équipe de quatre personnes de l'organisation. Les soumissionnaires devront faire une offre à part pour ce transfert de compétence.

5.1.5 Garantie

L'Organisation sera particulièrement attentive à la garantie matérielle des équipements de ce marché. Cette garantie et ses conditions d'exécution constitueront un critère important dans le choix de l'Organisation.